

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**  
**MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS**  
**CELLULE INFRASTRUCTURES**

**Projet de Développement Multisectoriel et de Résilience Urbaine de la Ville  
de Kinshasa (PDMRUK) « Kin-Elenda »**

**Termes de référence**

**Recrutement d'un Consultant chargé de la réalisation de l'étude de référence  
pour l'évaluation de l'impact des interventions du projet Kin-Elenda**

**1. Introduction**

**1.1. Contexte général du projet**

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a initié, avec l'appui de la Banque Mondiale, le Projet de Développement Multisectoriel et de Résilience Urbaine de Kinshasa (projet Kin-Elenda) pour améliorer l'accès aux infrastructures, services et opportunités socio-économiques ainsi que la gestion urbaine à Kinshasa.

Le projet Kin-Elenda est basé sur le concept de « villes inclusives et résilientes » sous un angle spatial, économique et social et de résilience aux aléas. Il financera des infrastructures structurantes au niveau de la ville et des investissements de proximité au niveau des quartiers ciblés, en abordant également le défi de sous-emploi et de cohésion sociale, ainsi que les renforcements de capacité en matière de gestion urbaine.

Ce projet vise une transformation progressive du milieu urbain autour d'une série d'interventions intégrées pour améliorer les conditions de vie des populations des zones situées de part et d'autre de la rivière N'djili.

Les investissements du projet seront donc concentrés en priorité au niveau des bassins versants Est et Ouest de la rivière N'djili en amont du Boulevard Lumumba et les interventions en matière de renforcement institutionnel sur le niveau provincial essentiellement.

Le projet est basé sur les 4 composantes ci-dessous :

**1) Infrastructures et services résilients**

**1.1. Infrastructures de proximité**

1.1.a. Mobilité urbaine

1.1.b. Lutte contre les érosions et les inondations

1.1.c. Aménagement d'espaces publics et infrastructures de proximité

**1.2. Services de base à l'échelle de la ville et des quartiers**

1.2.a. Eau

1.2.b. Assainissement

1.2.c. Gestion des déchets solides

1.2.d. Energie

**2) Gestion urbaine et renforcements des capacités**

**2.1. Aménagement urbain et gestion du foncier**

2.1.a. Planification urbaine locale et études stratégiques

2.1.b. Transformation digitale et outils de gestion urbaine innovants

- 2.1.c. Renforcement des capacités de l'administration urbaine et aux établissements universitaires
- 2.1.d. Renforcement de la gestion et de l'occupation foncière
- 2.2. Gouvernance locale
  - 2.2.a. Maximisation et sécurisation des recettes
  - 2.2.b. Programmation des investissements
  - 2.2.c. Renforcement des capacités
  - 2.2.d. Amélioration de la capacité de réponse aux catastrophes
- 2.3. Sous-composante 2.3 Développement de compétences et autonomisation socio-économique
  - 2.3.a. Développement des compétences
  - 2.3.b. Entretien des infrastructures et l'inclusion économique des groupes vulnérables
  - 2.3.c. Prévention de violence et autonomisation des femmes

### 3) Gestion du projet

- Partenariat et contractualisation avec les Agences et parties prenantes
- Planification des activités du projet
- Organisation de l'atelier pour l'orientation des parties prenantes
- Mise en œuvre des activités
- Suivi et Evaluation

### 4) Composante contingente d'intervention d'urgence

## 1.2. Dispositif institutionnel pour la mise en œuvre du projet

**Tableau 1 : Agences d'exécution du projet**

Agences d'exécution du projet	Principales activités à réaliser
1. Cellule Infrastructures (CI)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Coordination du projet ;</li> <li>▪ Mise en œuvre d'une partie des activités de la sous-composante 1.1. :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Volet 1.1.a « Mobilité urbaine » ;</li> <li>- Volet 1.1.b « lutte contre les érosions et les inondations » ;</li> </ul> </li> <li>▪ Intégration des thématiques transversales dans l'ensemble des sous-composantes</li> </ul>
2. Cellule d'exécution des projets Eau de la REGIDESO, « CEP-O/REGIDESO »	Mise en œuvre des activités de la sous-composante 1.2. « Services de bases à l'échelle de la ville et des quartiers » : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Volet 1.2.a. « Eau » ;</li> <li>▪ Volet 1.2.b. « Assainissement ».</li> </ul>
3. Unité de Coordination et de Management des projets du Ministère des ressources hydrauliques et de l'Electricité « UCM »	Mise en œuvre des activités de la sous-composante 1.2. « Services de bases à l'échelle de la ville et des quartiers » du volet 1.2.d. « Energie »
4. Institut National de Préparation Professionnelle « INPP »	Mise en œuvre des activités de la sous-composante 2.3. « Développement des compétences et autonomisation économique »
5. Cellule de Développement Urbain de Kinshasa « CDUK »	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en œuvre des activités des volets suivants :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1.1.c. Aménagement d'espaces publics et infrastructures de proximité</li> <li>- 1.2.c. Gestion des déchets solides</li> </ul> </li> </ul>

Agences d'exécution du projet	Principales activités à réaliser
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2.1.a. Planification urbaine locale et études stratégiques</li> <li>- 2.1.b. Transformation digitale et outils de gestion urbaine innovants</li> <li>- 2.1.c. Renforcement des capacités de l'administration urbaine et aux établissements universitaires</li> <li>- 2.1.d. Renforcement de la gestion et de l'occupation foncières</li> <li>- 2.2.a. Maximisation et sécurisation des recettes</li> <li>- 2.2.b. Programmation des investissements</li> <li>- 2.2.c. Renforcement des capacités</li> <li>- 2.2.d. Amélioration de la capacité de réponse aux catastrophes</li> <li>- 2.3.b. Entretien des infrastructures et l'inclusion économique des groupes vulnérables</li> <li>- 2.3.c. Prévention de violence et autonomisation des femmes.</li> </ul> <p>▪ Préparation technique des volets 1.1.a. « mobilité urbaine » et 1.1.b. « lutte contre les érosions et les inondations ».</p>

**Tableau 2 : Bénéficiaires et Parties prenantes**

Bénéficiaires	Parties prenantes
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Ménages habitant les quartiers situés dans les bassins versants Est et Ouest de la rivière N'djili, dans les communes de Lemba, Matete, N'djili, Kisenso et Kimbanseke</li> <li>2. Administrations des communes de Lemba, Matete, N'djili, Kisenso et Kimbanseke</li> <li>3. Administration de la ville province de Kinshasa</li> <li>4. Population de Kinshasa en général de façon indirecte</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Ministère des Infrastructures et Travaux Publics ;</li> <li>2. Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité ;</li> <li>3. Ministère des finances ;</li> <li>4. Ministère de l'Urbanisme et Habitat ;</li> <li>5. Ministère de l'Environnement et Développement durable ;</li> <li>6. Ministère national et le ministère provincial des Affaires Foncières ;</li> <li>7. Gouvernement provincial de Kinshasa ;</li> <li>8. Entités territoriales décentralisées (communes, quartiers) ;</li> <li>9. REGIDESO ;</li> <li>10. Organisations de la société civile actives dans la zone du projet ;</li> <li>11. Gestionnaires des institutions sociales et scolaires œuvrant dans la zone du projet (centres de santé, écoles, marchés, foyers de promotion sociales) ;</li> <li>12. Etablissements universitaires (Université de Kinshasa, ISAU).</li> </ol>

### 1.3. Dispositif de suivi-évaluation du projet

Pour les besoins de suivi-évaluation de ce projet, il est prévu de mettre en place un dispositif opérationnel dès le démarrage des activités. Ce dispositif comprendra : (i) Le suivi des indicateurs des résultats et actualisation du cadre de résultats, et de l'exécution des différentes activités qui seront réalisées par la CI et les différentes agences impliquées dans la réalisation du projet, et (ii) L'étude de l'impact socio-économique du projet sur les indicateurs de bien-être et

de performance des différentes catégories des bénéficiaires, plus précisément les populations et les administrations provinciales.

Dans ce dispositif de suivi-évaluation, il est également prévu des Enquêtes Itératives de Suivi des Bénéficiaires (dites IBM qui est une approche quantitative de suivi de la mise en œuvre des projets proposés par la Cellule pauvreté de la Banque Mondiale) selon une périodicité définie (semestrielle) afin de s'assurer que les différentes activités et composantes du projet sont effectivement réalisés.

L'impact socio-économique du projet sera réalisé en deux phases : (i) la première phase, pour l'établissement de la situation de référence des indicateurs de mesure de l'impact socio-économique du projet, avant le projet, et (ii) la seconde pour l'évaluation de ces indicateurs après la mise en œuvre du projet. Les deux phases feront l'objet de deux contrats séparés tandis que l'approche méthodologique pour l'appréciation des indicateurs sera la même pour les deux phases.

Les présents termes de référence (TDR) sont élaborés pour recruter un Consultant dont la mission est de réaliser l'étude de référence de l'évaluation de l'impact socio-économique du projet Kin-Elenda.

## **2. Mission du Consultant**

### **2.1. Objectifs de la mission**

L'objectif général de la mission du Consultant est de collecter et de fournir des données de base qui permettront de réaliser l'évaluation d'impact socio-économique du projet sur les bénéficiaires. Le Consultant devra effectuer des missions dans la zone d'intervention et de contrôle du projet. Le Consultant apportera l'assistance technique pour construire le groupe contrôle (contrefactuel) en utilisant les critères socio-démographiques, économiques, culturelles, urbaines, etc. similaires qui ont été utilisés pour sélectionner les zones d'interventions du projet. La collecte des données cible la population constituée des ménages bénéficiaires et non bénéficiaires ainsi que des administrations publiques bénéficiaires et non-bénéficiaires.

### **2.2. Description des tâches à réaliser**

De manière spécifique, la mission du Consultant consiste à :

- Elaborer la note conceptuelle de l'étude d'évaluation d'impact ;
- Construire le groupe contrefactuel du projet ;
- Développer des instruments de collecte d'enquêtes statistiques (qualitatives et quantitatives) contenant des variables/indicateurs permettant de mesurer les impacts socio-économiques du projet sur les bénéficiaires. Ces indicateurs devront être synthétiques, significatifs au regard du contexte et de la zone du projet et des zones de contrôle et surtout simples à renseigner ;
- Estimer les puissances statistiques et déterminer la taille minimale de l'échantillon pour détecter l'effet minimum du projet ;
- Proposer une approche méthodologique d'évaluation d'impact robuste et cohérente pour la collecte de données sur terrain (dans les zones d'intervention et de contrôle du projet) ;
- Recruter et former le personnel qualifié pour collecter les données de qualité pour la réalisation de l'étude ;
- Assurer le traitement et l'analyse statistique des données de l'étude de base de l'évaluation d'impact du projet ;
- Etablir la situation de référence des indicateurs de mesure de l'impact du projet ;
- Organiser et animer l'atelier de restitution et de validation des enquêtes. Les participants aux séances de restitution seront constitués de représentants des Agences de mise en œuvre du

projet, des parties prenantes, des bénéficiaires et tout autre acteur jugé pertinent. Le rapport provisoire de l'étude servira de support à cet atelier, mais pour les besoins de la restitution, le Consultant préparera une présentation PowerPoint synthétique des conclusions de l'étude et des principaux points à valider.

- Produire les rapports exigés.

### 2.3. Résultats attendus des prestations du Consultant

- La note conceptuelle de l'étude d'évaluation d'impact ;
- Un rapport d'échantillonnage incluant la stratégie de conception du contrefactuel, de calcul de la taille de l'échantillon et de la validité interne et externe de l'échantillon ;
- Des indicateurs conçus sur la base de questionnaires d'enquêtes statistiques permettant de mesurer les impacts socio-économiques du projet Kin Elenda sont définis et validés ;
- Un document méthodologique avec des précisions sur les modalités pratiques de la réalisation de l'étude de référence, un plan détaillé de travail et un planning détaillé pour la réalisation de différentes étapes et les principaux résultats et contenant en annexes les principaux outils de collecte de données (questionnaires et grilles d'entrevue en fonction de types d'enquêtes à réaliser) ;
- La situation de référence des indicateurs de mesure de l'impact du projet est établie ;
- L'atelier de restitution et de validation des enquêtes est organisé ;
- Le rapport final de l'enquête de référence incluant un test statistique de balance comparant les caractéristiques socio-économiques, urbaines, démographiques et culturelles des communes d'interventions et celles de contrôle est validé ;
- Dissémination des résultats de l'étude base line auprès des parties prenantes.

### 3. Gestion de la prestation de services

Le Consultant sera placé sous l'autorité de la Cellule Infrastructures (CI). Il travaillera en étroite collaboration avec le Comité d'évaluation composé d'un Consultant Expert en suivi-évaluation désigné par la Banque mondiale et des Experts chargés du Suivi-Evaluation à la CI et d'autres Agences d'exécution du projet.

Le Comité d'évaluation supervise les travaux, accompagne le Consultant dans la conduite de l'étude : notamment dans les aspects technique, méthodologique, organisationnel, communicationnel et institutionnel dans la mesure du possible. Cela n'enlève toute fois rien au fait que le Consultant reste et demeure le principal responsable de la conduite de l'étude.

La CI apportera au Consultant toutes les facilités nécessaires en termes de formalités administratives (ordres de mission, lettre de présentation aux autorités, etc.) pour le bon déroulement de sa mission.

### 4. Durée des prestations du Consultant

L'ensemble des prestations du Consultant ne pourra excéder quatre (4) mois, soit seize (16) semaines suivant les durées indicatives de phases ci-après :

**Tableau 3 : Phases et principales activités à réaliser**

Phase	Principales activités à réaliser	Durée
<b>Phase 1 : Préparatoire.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cadrage de la mission entre le Consultant et le Comité d'évaluation ;</li> <li>▪ Formuler des indicateurs permettant de mesurer les impacts socio-économiques du projet sur les bénéficiaires ;</li> </ul>	8 semaines

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Soumettre à l'approbation du Maître d'ouvrage un document de méthodologie avec des précisions sur les modalités pratiques de la réalisation de l'étude de référence et le coût total des prestations ventilées par étapes, un planning détaillé pour la réalisation de différentes étapes et les principaux résultats et contenant en annexes les principaux outils de collecte de données (questionnaires et grilles d'entrevue en fonction de types d'enquêtes à réaliser) ;</li> <li>▪ Soumettre un protocole d'enquête et d'analyse des données et des questionnaires à la validation du Comité d'évaluation ;</li> <li>▪ Développement des formulaires électroniques et installation sur des tablettes ;</li> <li>▪ Elaborer la note conceptuelle de l'étude d'évaluation d'impact</li> <li>▪ Calcul des puissances statistiques</li> <li>▪ Echantillonnage</li> <li>▪ Elaboration de la note conceptuelle de l'évaluation de l'impact</li> <li>▪ Acquisition des tablettes et autres matériels logistique de l'enquête</li> <li>▪ Recrutement et formation des enquêteurs et superviseurs ;</li> <li>▪ Test du questionnaire ;</li> <li>▪ Elaboration du Rapport de la phase préparatoire.</li> </ul>	
<b>Phase 2</b> : Déplacement de terrain et de collecte de données.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Déploiement des enquêteurs sur terrain ;</li> <li>▪ Collecte électronique des données ;</li> <li>▪ Recyclage des enquêteurs et superviseurs en fonction des résultats du test du questionnaire ;</li> <li>▪ Contrôle et qualité des données</li> <li>▪ Rapport de la mise en œuvre de l'enquête.</li> </ul>	6 semaines
<b>Phase 3</b> : Traitement et analyse des données.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Apurement des données ;</li> <li>▪ Traitement des données ;</li> <li>▪ Analyse statistique des données.</li> </ul>	4 semaines
<b>Phase 4</b> : Production rapport provisoire.	Rédaction du rapport provisoire et transmission à la CI	4 semaines
<b>Phase 5</b> : Restitution à Kinshasa.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Organisation de l'atelier de restitution</li> <li>▪ Réception des observations du Client, de l'équipe d'Evaluation de la Banque Mondiale et de toute partie prenante sur le rapport provisoire.</li> </ul>	1 semaine
<b>Phase 6</b> : Production rapport définitif.	Elaboration du rapport définitif de l'étude en tenant compte des observations des parties prenantes.	2 semaines

## **5. Livrables**

L'ensemble des rapports devra être transmis en version papier en 2 exemplaires et en version numérique, à l'exception du rapport provisoire et du rapport définitif qui devront être transmis en version papier en 10 exemplaires et en version numérique.

Les différents rapports à produire par le Consultant sont les suivants :

- Rapport de démarrage : 8 semaines après le démarrage des prestations ;
- Rapport d'avancement : 14 semaines après le démarrage des prestations ;
- Rapport provisoire : 22 semaines après le démarrage des prestations ;
- Rapport définitif : 2 semaines après la réception des commentaires des parties prenantes et la tenue de l'atelier de restitution.

Les différents rapports documenteront l'ensemble du processus mis en œuvre par le Consultant dans le cadre de la mission définie par les présents termes de référence et suivant le contenu indicatif ci-après :

### ***5.1 Rapport de démarrage***

Le rapport de démarrage présentera un plan de travail détaillé de la conduite de la mission et de la méthodologie appliquée dont la stratégie d'échantillonnage, dans la zone d'intervention du projet que dans des zones de contrôle : sur l'élaboration, la soumission et la validation des questionnaires d'enquêtes, sur l'élaboration de la base de sondage avec la liste des quartiers des communes concernées, sur le processus d'échantillonnage des quartiers, communes et ménages/individus et administrations publiques à enquêter, sur l'organisation logistique de l'enquête, et sur la formation des superviseurs et enquêteurs. La note conceptuelle de l'étude d'évaluation d'impact sera annexée à ce rapport de démarrage.

Il inclura aussi la planification générale de l'enquête, ses objectifs spécifiques, le mode de traitement des données, le budget détaillé de l'enquête, les questionnaires d'enquête, le mode de diffusion des rapports, les comptes-rendus de réunions, entretiens et échanges ayant eu lieu avec les partenaires du projet.

### ***5.2 Rapport d'avancement***

Le rapport d'avancement sera produit à l'issue de la phase de déplacement de terrain aussi bien dans la zone d'intervention du projet que dans des zones de contrôle situées en dehors de cette dernière et présentera les premiers résultats bilan des données collectées lors de la phase de terrain (processus de recrutement et formation des enquêteurs, déploiement de l'équipe du personnel clé, d'enquêteurs et superviseurs, déroulement de la mission d'enquêtes, contraintes rencontrées, données collectées, plan de traitement et d'analyses des données, modèle de restitution des résultats, etc.). Il inclura la liste des personnes et structures rencontrées ainsi que les échanges et concertations avec les différents acteurs du projet (autorités civiles et locales, groupes cibles, société civile, etc.). Les données soumises au client sont constituées des bases de données brute et apurée, avec le programme d'apurement en format STATA.

### ***5.3 Rapport provisoire***

Ce rapport devra faire ressortir :

- (i) Les résultats quantitatifs et qualitatifs des données collectées ;
- (ii) Une synthèse caractéristique des Quartiers par Communes : les communautés de base existantes et le profil des ménages concernés incluant leurs activités économiques, leurs conditions de vie et leur accès aux services sociaux ;
- (iii) Une analyse de test statistique de comparaison entre les zones d'intervention et de contrôle du projet.

Le Consultant présentera les données issues de la mission sous la forme d'une base de données numérique en format STATA.

Le rapport provisoire fera l'objet d'une restitution en vue de sa validation, en présence des parties prenantes du projet, notamment la Banque Mondiale, la CI, les autres Agences de mise en œuvre du projet (CEP-O, UCM, INPP et CDUK) ainsi que les autres acteurs pertinents.

#### **5.4 Rapport définitif**

Le rapport définitif sera le rapport provisoire enrichi des conclusions de l'atelier de restitution et prendra en compte les commentaires de toutes les parties prenantes.

Le rapport final sera soumis à la CI une (1) semaine après la réception des commentaires des parties prenantes.

Pour l'ensemble des rapports la CI aura un délai de deux semaines pour transmettre les observations de l'Administration au Consultant et ce dernier devra faire les amendements attendus dans un délai de 7 jours.

### **6. Profil du Consultant**

Le Consultant doit être une structure ayant des compétences avérées en études d'impacts socio-économiques et avoir le profil suivant :

- Être un Bureau d'études spécialisé dans le domaine des enquêtes socio-économiques, des évaluations d'impacts socio-économiques, et des systèmes de suivi-évaluation ;
- Avoir une expérience d'au moins cinq (5) ans dans le domaine des enquêtes socio-économiques, des évaluations d'impacts socio-économiques, et des systèmes de suivi-évaluation des projets financés par les bailleurs de fonds dont la Banque mondiale, la BAD, le PNUD, l'UE...
- Avoir réalisé au moins deux (2) missions similaires au cours des cinq dernières années en Afrique Centrale ;
- La réalisation d'une mission similaire en RDC constitue un atout majeur.

Le personnel clé sera composé d'un Economiste/Sociologue en tant que Chef de mission à mobiliser à temps plein, d'un Statisticien à temps partiel et d'un Informaticien à temps partiel.

#### **↳ Economiste et/ou sociologue – Chef de mission**

- Disposer au minimum d'un diplôme d'enseignement supérieur (minimum Bac + 5) dans le domaine des sciences économiques et/ou sociales ;
- Disposer d'une expérience professionnelle minimum de dix (10) ans ;
- Avoir réalisé au moins trois (3) expériences similaires au cours des huit (8) dernières années dont au moins une (1) en tant que Chef de mission ;
- Avoir une expertise vérifiable d'au moins cinq (5) ans confirmés dans le domaine des enquêtes statistiques socio-économiques dont trois (3) ans dans la conduite d'études quantitatives socio-économiques ;
- Avoir participé à la mise en place d'au moins un Système de Suivi-Evaluation ;
- Avoir une connaissance des problématiques locales ainsi que des contraintes et réalités culturelles et sociales dans les communes/quartiers cibles ;
- Disposer de bonnes capacités d'analyse et de rédaction ;
- Avoir une bonne maîtrise orale et écrite du français (à faire apparaître dans le CV).
- Une expérience dans la réalisation des études et évaluations d'impacts serait un atout majeur.

#### **↳ Statisticien**

- Disposer au minimum d'un diplôme d'enseignement supérieur (minimum Bac + 4) dans le domaine des statistiques ;
- Disposer d'une expérience professionnelle minimum de cinq (5) ans ;



- Avoir une expertise vérifiable d'au moins trois (3) ans confirmés dans le domaine de la conception d'enquêtes socio-économiques quantitatives et du traitement de données quantitatives et qualitatives d'enquêtes statistiques ;
- Avoir participé à la réalisation d'au moins deux (2) études similaires au cours des 8 dernières années ;
- Avoir une expérience prouvée de l'utilisation de logiciels de traitement des données statistiques (SPSS, STATA etc.) ;
- Disposer de bonnes capacités d'analyse (mention obligatoire dans le CV) ;
- Avoir une bonne maîtrise orale et écrite du français (à faire apparaître dans le CV).
- Une expérience dans la réalisation des études et évaluations d'impacts serait un atout majeur.

#### ↳ **Informaticien**

- Disposer au minimum d'un diplôme d'enseignement supérieur (minimum Bac + 3) en informatique ;
- Disposer d'une expérience professionnelle minimum de cinq (5) ans ;
- Avoir une expérience d'au moins trois (3) ans dans le domaine de développement des applications de collecte mobile des données ainsi que le traitement des enquêtes socio-économiques dont au moins une (1) dans un poste de supervision ;
- Avoir participé à la réalisation d'au moins deux (02) études similaires au cours des 8 dernières années dont au moins une (1) en tant que responsable informatique ;
- Avoir une très bonne maîtrise de l'outil informatique (Gestion des bases de données) du pack office (Word, Excel, Powerpoint, Access, ...) et de l'outil web, plus précisément des outils de collecte de données par entretiens personnels assistés par ordinateur (CAPI) sur tablettes/ smartphones (Kobo Collect, Survey CTO, Survey Solutions, etc.) ;
- Disposer de bonnes capacités d'analyse ;
- Avoir une bonne maîtrise orale et écrite du français (à faire apparaître dans le CV).

#### ↳ **Géomaticien**

- Disposer au minimum d'un diplôme d'enseignement supérieur (minimum Bac + 4) dans le domaine Scientifique, Informatique, et de la Technologie en Système d'Information, ou diplôme équivalent en TIC ;
- Disposer des expériences confirmées d'au moins 3 ans en utilisation de logiciels SIG (Arcview, ArcGISserver, GeoServer, QGIS, ...) ;
- Avoir une bonne connaissance des systèmes d'exploitation : Windows 7, 8,10, windowsserver ;
- Avoir une maîtrise de l'environnement Microsoft Windows 8, 10, VS 2010, Windows Server 2008, VS
- Avoir une bonne connaissance en système de gestion de bases de données (Access, Oracle, SQL SERVER).
- Avoir une bonne connaissance du langage : C ,SQL , VBA, Visual Basic ,MapBasic, PL/SQL
- Avoir une bonne connaissance en analyses spatiales et statistique
- Avoir une bonne connaissance en cartographie assistée par ordinateur. Bonne connaissance sur les outils de numérisation des documents
- Parler couramment le français. La maîtrise de l'anglais serait un atout.

## **7. Obligations du Maître d'ouvrage**

Le Maître d'Ouvrage s'acquittera des tâches suivantes :

- 1) Assurer et fournir les différents contacts de l'ensemble des partenaires précités et veiller au respect du calendrier établi ;
- 2) Mettre à la disposition du Consultant toutes les données nécessaires à l'exécution de la mission ;
- 3) Transmettre au Consultant les commentaires de l'Administration sur le rapport provisoire, par écrit et en version numérique, 14 jours maximum après la date de réception dudit rapport sous format papier ;
- 4) Faciliter au Consultant l'organisation pratique et logistique de l'atelier de restitution et de validation des conclusions du rapport provisoire.

#### **8. Méthode de sélection de consultant**

Un Consultant/Firme sera sélectionné selon la méthode de Sélection fondée sur la « Qualification du Consultant », conformément au Règlement de passation des marchés pour les emprunteurs sollicitant le FPI, édition Juillet 2016 revu en Novembre 2017 et Octobre 2018.

Les dispositions du paragraphe 3.17 dudit Règlement en matière de conflits d'intérêt seront applicables.